1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

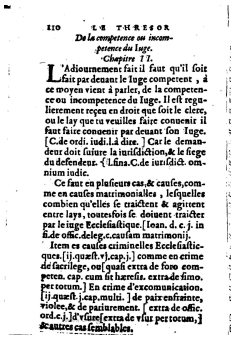

110 LE THRESOR

De la competence ou incompetence du Iuge.

Chapitre 11.

L'Adiournement fait il faut qu'il soit fait par deuant le Iuge competent, à ce moyen vient à parler, de la competence ou incompetence du Iuge. Il est regulierement teyeu en droit que soit le elere, ou le lay que tu veuilles faire conuenir il faut faire conuenir par deuant son Iuge. [C.de ordi. iudi.Là dire.] Car le demandeur doit suiure la iurisdiction, & le siege du defendeur. ¶ l.fina.C.de iurisdict. omnium iudic.

Ce faut en plusieurs cas, & causes, comme en causes matrimoniales, lesquelles combien qu'elles se traictent & agitent entre lays, toutesfois se doiuent traicter par le iuge Ecclesiastique. [Ioan. d. c. j. in ii.de offic.deleg.c.causam matrimonij.

Item es causes criminelles Ecclesiastiques. [ij.quæst.v],cap.j.] comme en crime de sacrilege, ou [quasi extra de foro competen. cap. cum sit hæresis. extra de simo. per totum.] En crime d'excomunication. [ij.quæst.j.cap.multi.] de paix enfrainte, violee, & de pariurement. [extra de offic. ord.c.j.]d'vsure [extra de vsur per totum,] & autres cas semblables.

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon
LangueFrançais
SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008
Format (largeur x format)16°
CouvertureLyon
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon_Page_109.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.49 Mo
Dimensions : 1734 x 2522 px
Fichier créé par Sylvie GiraudFichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/165855